

L'ACCUEIL FAMILIAL

EST UNE TRADITION EN CHARENTE-MARITIME

Le Département a mis en place une politique de développement de la formation et du suivi des accueillants familiaux afin de faire en sorte que ce mode d'accueil reste privilégié par les personnes âgées et les adultes handicapés.



COMMENT DEVIENT-ON ACCUEILLANT FAMILIAL ?

- _ Vous devez obtenir l'agrément de la Présidente de la Charente-Maritime, délivré sous conditions.
- _ Aucun diplôme n'est exigé.

+ D'INFOS SUR

la.charente-maritime.fr/emploi-insertion/metier-daccueillant-familial

CONTACTEZ-NOUS

Tél. 05 46 31 73 36 - 05 46 31 73 32
da-esms@charente-maritime.fr



Département de la Charente-Maritime
85 boulevard de la République - CS 60003
17076 La Rochelle cedex 9 - Tél. 05 46 31 70 00

charente-maritime.fr    